

1980, plus de vingt années d'une politique de l'environnement pour la S.E.P.N.B.

par Max JONIN

« Que serait la Bretagne sans son patrimoine naturel si diversifié : landes, bois, chaos, vallées de l'Argoat, îlots, falaises, dunes, estuaires de l'Armor ? La destruction de ces richesses naturelles serait une aberration et un crime...

... des menaces précises pèsent sur des sites qu'il conviendrait de maintenir en leur état : d'anciennes salines et des marais côtiers (projets d'assèchement), des caps et des archipels (nautisme et « marinas »)... »

Ces phrases, extraites de la préface d'Albert LUCAS du n° 61 que *Penn ar Bed* consacrait aux Réserves du Massif armoricain en 1970, nous pouvons les reprendre dix ans après, elles demeurent d'une bien vivante actualité et résument l'essence de notre action depuis plus de vingt années. Mais, me direz-vous, depuis 1970 nous avons vu la création d'un ministère de l'Environnement et la protection de la nature est devenue propos courants chez nos hommes politiques ! Certes, mais chaque jour la presse nous apporte une nouvelle alarmante : projet « d'assainissement » (*sic*) de 210 000 hectares des marais atlantiques, projet de barrage ici ou là, compétition de moto-cross organisée sur un cordon dunaire, projet de village de résidences en bordure de la Baie d'Audierne, etc... Les menaces demeurent précises, les dangers demeurent réels contre le patrimoine naturel breton.

Depuis plus de vingt années, la S.E.P.N.B. a compris la nécessité d'une protection active de la nature et mis au point une politique concrète dont les réserves naturelles sont les éléments primordiaux.

En 1959, Michel-Hervé JULIEN, qui se dépense sans compter dans une œuvre de pionnier, fut à l'origine de la création de la réserve naturelle du Cap Sizun. Aussitôt ouverte au public, celle-ci devient la première *réserve naturelle éducative* de Bretagne. Ce type de réserve a pour but de protéger le site ainsi que les espèces animales et végétales qu'il recèle, mais aussi celui de permettre, au plus large public possible, sous la conduite d'animateurs compétents, la découverte naturaliste d'un milieu dans tous ses aspects depuis la reconnaissance des animaux ou des plantes jusqu'à la sensibilisation et l'information des problèmes

de protection et de sauvegarde de l'environnement. Depuis vingt années, cette réserve, acquise par le Conseil Général du Finistère, porte maintenant le nom de Michel-Hervé JULIEN. Elle a été visitée par des centaines de milliers de touristes sans que cela nuise le moins au nidification des oiseaux ou à la conservation de la lande littorale. Et nous pouvons dire que c'est là une réussite.

Les réserves naturelles éducatives, avec leur mission de protection, d'information et d'éducation, s'intègrent dans le système économique régional. Leur gestion comporte des revenus (entrées, vente de matériel éducatif...) qui doivent couvrir les dépenses de fonctionnement (entretien, surveillance, animation...). Les éventuels bénéfices sont versés au Fonds de Protection de la Nature en Bretagne.

La S.E.P.N.B. gère également trois autres réserves éducatives : le Cap Fréhel (Côtes-du-Nord), Koh Kastel en Sauzon (Belle-Ile-en-Mer, Morbihan), et la Mare de Vauville (Manche), dans lesquelles une animation est assurée durant l'été seulement (juillet-août).

Le marais de Falguerec (Morbihan), une des dernières réserves créées par la S.E.P.N.B., sera dès que possible également ouvert au public.

Si le souci éducatif est un élément fondamental de notre politique de l'environnement, il faut reconnaître qu'il n'est pas toujours possible à mettre en œuvre. Les *réserves naturelles intégrales*, de taille généralement modestes, dont la survie des populations animales ou végétales est incompatible avec la fréquentation du public, ont pour but la protection intégrale du site, de la faune et de la flore. Sanctuaires, leur accès n'est possible que pour les rares visites annuelles des scientifiques chargés de suivre leur évolution. La gestion de ces réserves ne comporte que des dépenses.

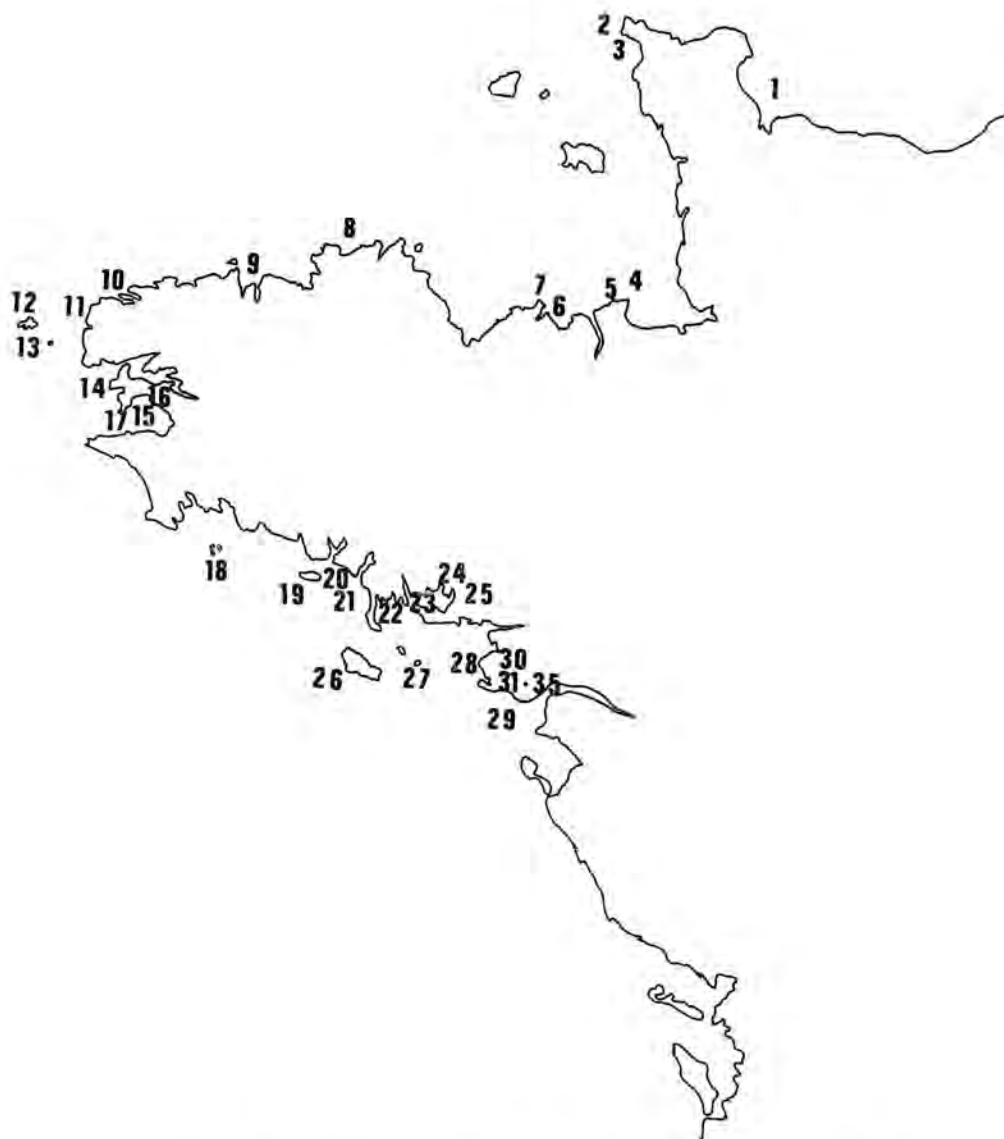
La S.E.P.N.B. gère une trentaine de réserves naturelles intégrales dans le Massif armoricain. Pour la plupart, ce sont de petits îlots maritimes ou des portions de falaises littorales. La plus ancienne et la plus connue des réserves naturelles intégrales de Bretagne appartient à la L.P.O. : c'est la Réserve Albert Chappelier des Sept-Iles.

Depuis la loi de protection de la nature du 10 juillet 1976, il existe une « officialisation » de certaines réserves naturelles qui reçoivent l'agrément du ministère de l'Environnement. Actuellement, trois réserves de ce type furent ainsi reconnues : les Sept-Iles, la Mare de Vauville et Saint-Nicolas des Glénan (pour la sauvegarde de son espèce unique de Narcisse). Des projets en cours concernent le Cap Fréhel, Trévoc'h, l'Iroise, le Cap Sizun, le Morbihan et le Mor-Bras.

Enfin, en acquérant, en 1979, grâce aux dons parvenus lors de la catastrophe de l'*Amoco Cadiz*, des étendues de marais dans le Morbihan (Falguerec, Saint-Armel) et en Loire-Atlantique (Guérande, Saint-Molf), la S.E.P.N.B. a souhaité avant tout sauvegarder des milieux naturels, particulièrement menacés, pour leur intérêt et leur richesse biologique d'ensemble et pour leur conserver leur vocation (saliculture à Guérande).

Pour la S.E.P.N.B., il n'est jamais le temps de penser au bilan, car l'action demeure quotidienne. Toutefois, vingt années de mise en application d'une certaine politique de l'environnement montrent :

- 1°) l'intérêt et l'importance des réserves naturelles intégrales et de leur gestion scientifique pour la protection et l'évolution de la faune et de la flore ;

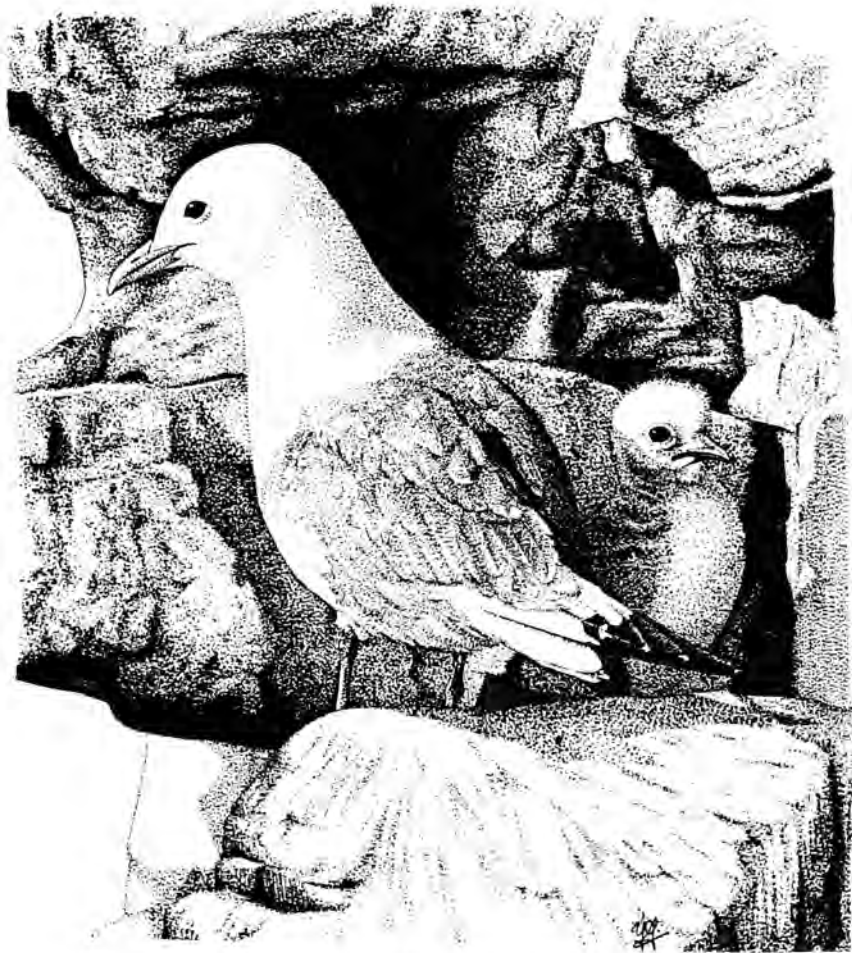


Carte de répartition des réserves naturelles dans le Massif armoricain :

1	Saint-Marcouf	17	Réserve M.-H. Julien au Cap Sizun
2	Nez-de-Jobourg	18	Les Glénan
3	Mare de Vauville	19	Bilhéric - Er Fons (île de Groix)
4	Ile des Landes	20	Rohellan
5	Ile du Grand Chevreuil	21	Iniz an Nour (rivière d'Etel)
6	Ile de la Colombière	22-23	Iles du Golfe du Morbihan (Er Lannic - Er Creizic - Méaban)
7	Cap Fréhel	24	Marais du Falguérec
8	Les Sept Iles	25	Marais de Saint-Armel
9	Ilots de la Baie de Morlaix	26	Koh-Kastell en Belle-Ile
10	Iles Trévoc'h	27	Ilots près de Houat et Hoedic
11	Ile d'Yock	28	Ile à Bacchus
12	Iroise - Archipel Ouessant	29	Pierre Percée
13	Iroise - Archipel Molène	30	Héronnière de Guérande
14	Iroise - Tas de Pois - Toulanguet	31-35 (4)	Salines en marais de Guérande
15	Le Guern		
16	Ile et dunes de l'Aber en Crozon		

2^o) la possibilité, par les réserves naturelles éducatives, de poursuivre, sur un même site, une mission de protection du milieu et une action d'information et d'éducation du public. Nous voudrions rappeler ici encore le rôle économique que de telles réserves peuvent jouer à l'échelle locale et rappeler aussi aujourd'hui, devant les menaces qui se précisent sur le site de la Baie d'Audierne, que depuis de très nombreuses années nous attirons l'attention sur les richesses potentielles de ce milieu à cet égard.

Au printemps 1980, la S.E.P.N.B. gère trente-quatre réserves naturelles dans le Massif armoricain. Elles abritent l'essentiel des populations d'oiseaux marins nicheurs. Ce pourrait être un bilan. Nous pensons que c'est une étape.



La Mouette tridactyle et son poussin

(Dessin Y. Guermeur)